

# Le parc éolien fait bondir ses voisines

**ESSERTINES-SUR-ROLLE** Le projet d'extension de 150 mètres du site éolien suscite la grogne des communes de Burtigny et Saint-Oyens.

PAR JOCELYNE LAURENT

Le dossier du parc éolien d'Essertines-sur-Rolle a connu une nouvelle avancée... qui a suscité la grogne de deux communes voisines, Burtigny et Saint-Oyens. Porté par la société EssairVent SA, développé par l'entreprise AEW Energie AG et soutenu par l'Exécutif, il prévoit d'implanter quatre éoliennes sur le territoire essertinois.

Ce qui a mis le feu aux poudres? Un projet d'extension, mis en consultation publique entre le 8 juillet et le 19 septembre dans le cadre de celui de l'adaptation 4 quinquies du plan directeur cantonal (PDCn).

Une des quatre hélices prévues est localisée hors du périmètre de réalisation préalablement inscrit dans le PDCn, lequel a été validé en 2018. A l'origine, elle était d'ailleurs pressentie pour être placée plus près du centre du village.

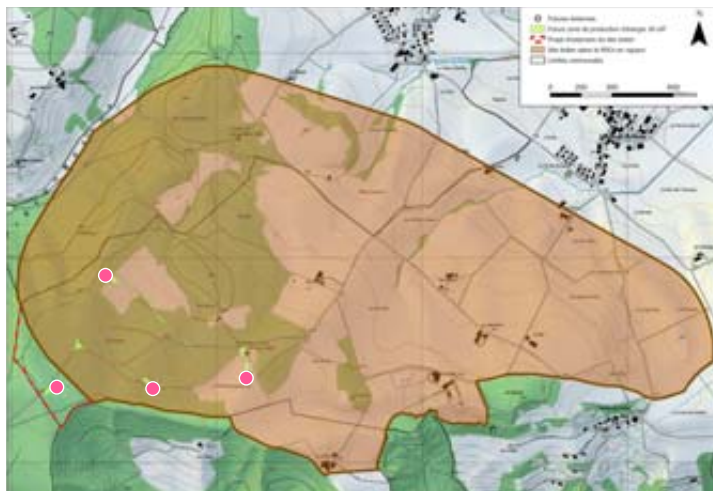
Pour permettre son implantation, le périmètre du PDCn doit être étendu d'environ 150 mètres en direction du sud-ouest, principalement en aire forestière, tout en restant sur le territoire d'Essertines-sur-Rolle.

## Deux villages opposés

Les municipalités de Burtigny et de Saint-Oyens déplorent que le Canton ne les ait pas averties de la mise en consultation publique à ce sujet. L'extension prévue longe la limite communale de la première et le futur parc éolien se situe tout près, à vol d'oiseau, de la seconde.

L'une et l'autre ont envoyé à l'Etat un courrier défavorable à la modification proposée.

«La Municipalité de Burtigny y a réitéré son opposition de principe au projet de parc éolien d'Essertines-sur-Rolle tel qu'envisagé», explique la syndique, Valérie Jeanrenaud. Même position du côté de Saint-Oyens qui, comme sa voisine, se fait le relais d'un sondage mené en 2023



Le projet d'extension est délimité ici avec le traitillé rouge (à gauche). Les quatre éoliennes sont représentées par des pastilles roses. ETAT DE VAUD

auprès de ses habitants, révélant une opposition certaine de ces derniers.

Les deux communes dénoncent un défaut de consultation et de coordination et craignent que le projet cause une grave atteinte à la forêt, à sa faune, ainsi qu'à la protection des sources. Sans compter l'impact sur le paysage et la quiétude des habitants.

«Le site éolien d'Essertines-sur-Rolle est d'intérêt national, sa production telle qu'envisagée étant de plus de 20 GWh/an, explique de son côté la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Considérant que, sans modification, une des éoliennes ne pourrait pas être planifiée, le Canton a considéré

qu'au vu des objectifs susmentionnés, l'adaptation du périmètre inscrit dans le PDCn était justifiée.»

Celle-ci ajoute que la variante proposée a été considérée

Le projet d'extension du parc éolien d'Essertines-sur-Rolle ne passe pas auprès des communes limitrophes. Ici une éolienne au Mont-Crosin, dans le Jura bernois. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

comme «optimale», avec «un impact limité au niveau du défrichement, du paysage, des milieux naturels, des périmètres de protection des eaux, de la proximité par rapport aux habitations».

## Examen préalable

Et la Direction générale de l'environnement d'indiquer, que «l'impact spécifique de cette machine (ndlr: la 4e) sera évalué au regard de l'ensemble des études environnementales du dossier du parc éolien, qui est en cours d'examen préalable auprès du Canton.»

«L'éolienne serait située dans une forêt exploitée de manière intensive, ce qui limite l'impact écologique de l'emprise. Cette implantation permet surtout de la maintenir à distance du village, et donc de réduire au maximum les nuisances pour les habitants, relève pour sa part Gaele Pernoux, responsable communication pour AEW Energie AG. Comme pour toute coupe forestière, des mesures de compensation et de reboisement sont prévues afin que le bilan écologique reste équilibré.»

## La suite de la procédure

«La consultation du projet d'adaptation 4 quinquies du plan directeur cantonal (PDCn) s'étant terminée le 19 septembre, il est prématuré de donner un retour sur les observations reçues sur les différentes thématiques», indique la DGTL. Les différentes remarques seront analysées par le Canton. Le projet d'adaptation, une fois adopté par le Conseil d'Etat, sera ensuite transmis à la Confédération pour approbation. «Il comprendra un rapport de consultation permettant la pesée des intérêts. Pour rappel, celle-ci porte uniquement sur le périmètre d'extension du site éolien inscrit au PDCn», précise encore la DGTL.

# Feu vert pour les nouveaux abribus

**NYON**

Il aura fallu de la patience, mais les nouveaux abribus nyonnais sont enfin sur le point de se concrétiser. Le Conseil a validé leur réalisation lundi soir.

Un long feuilleton a pris fin, lundi soir, lors du Conseil communal de Nyon. Les élus ont donné leur feu vert à la réalisation de 37 abribus, à l'aménagement complémentaire de 34 quais et à la rénovation de 7 abris dits «vintage». Montant de la douzième? Près de 3,7 millions de francs. Une somme qui doit couvrir les études et la construction proprement dite.

Avec la validation de ce projet, les élus ont tourné la page d'un interminable dossier, dont les prémisses remontent à 2014.

## Débats sur la forme et le fond

Cet épilogue ne s'est toutefois pas déroulé sans débats. La forme, d'abord, a fait grincer les dents de certains, à l'image de Jacky Colomb, chef de groupe du PIN (Parti Indépendant Nyonnais), qui a peu apprécié un préavis mêlant crédit d'étude et de réalisation. «Un procédé pas adéquat», selon l'élue. Difficile de prendre une décision sans disposer de toutes les

informations fournies par une phase d'études préliminaires, a argué l'indépendant.

## Conserver les totems

Sur le fond, ensuite: un amendement déposé par la PLR Caroline Bordier a proposé de retirer du projet le financement de 27 nouveaux totems. «Les existants ont été installés en 2021, ils sont en excellent état et correspondent à ceux des réseaux voisins», a-t-elle argumenté.

Et conserver les totems actuels permettrait une économie de 120 000 francs. «Les remplacer serait inexplicable d'un point de vue écologique», a ajouté l'élue PLR. Un argument repris par le Vert Alexandre Dupuis, qui s'est rallié, une fois n'est pas coutume, à la position de la droite.

Au final, l'amendement a été accepté avec une confortable majorité. Le préavis a été validé dans la foulée.

Pour rappel, les nouveaux abribus, conçus sur mesure, seront disponibles en trois tailles différentes et pourront abriter entre 10 et 18 personnes. De la végétation sera ajoutée lorsque la configuration le permettra. Sept abris «vintage», témoins d'une époque, feront l'objet d'une rénovation, et un enrobé clair sera posé sur les quais afin de limiter la hausse des températures au plus chaud de l'été.

La mise en place de l'ensemble se fera en deux phases: la première dès 2026, la seconde en 2028. **GBT**



Les abribus seront disponibles en trois tailles différentes. Sur cette image de synthèse, l'arrêt projeté à la route du Stand. AUREL DESIGN\_URBAIN

# Démarches sous conditions

**NYON**

À Nyon, comme dans de nombreuses communes, la démarche participative est devenue un outil incontournable pour recueillir les observations et souhaits de la population sur des projets donnés.

Mise en place en 2022, une cellule dédiée accompagne les différents services de la Ville dans l'organisation de ces rendez-vous. En deux ans, une quinzaine de ces processus consultatifs ont ainsi été menés. Lundi soir, les conseillers

nyonnais se sont prononcés sur la pérennisation et le renforcement de cette mesure. Le préavis prévoyait d'inscrire 157 400 francs au budget dès 2026, enveloppe comprenant le financement d'un 0,3 équivalent plein-temps.

## Le point dans trois ans

Si la pertinence et l'efficacité de ces démarches n'ont suscité pratiquement aucune discussion, de nombreux élus ont souhaité amender le préavis et limiter ce crédit de financement aux années 2026,

2027 et 2028. «L'idée est de faire le point à ce moment-là, d'ajuster à la hausse ou à la baisse, puis de repasser devant l'organe délibérant», a développé le PLR Rodolphe Bisseret, auteur de l'amendement.

Une approche validée par une large majorité du Conseil. Seuls les élus socialistes s'y sont opposés, pointant du doigt les coûts engendrés par un processus d'évaluation. Le préavis amendé a finalement été accepté par 56 oui, 22 non et 1 abstention. **GBT**

PUBLICITÉ





**buvette**  
de la plage

**NOUVELLE CARTE D'AUTOMNE À DÉCOUVRIR**

**LA CHASSE EST ARRIVÉE**

Route Suisse 58 – Tannay  
022 755 24 65  
[buvettedelaplage.com](http://buvettedelaplage.com)  
OUVERT JUSQU'AU SAMEDI 22 NOVEMBRE